



COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE
Session extraordinaire et Vingt-quatrième session de la commission générale des pêches pour la Méditerranée
Alicante, Espagne 7-9 et 12-15 juillet 1999
PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS

1. Il est évident qu'un programme de travail définitif pour la prochaine période intersessions ne peut être proposé avant que la Commission ne soit parvenue à un accord sur un budget autonome. Pour l'instant, et jusqu'à ce que les conclusions de cette session extraordinaire de la Commission soient soumises au Secrétariat, les activités ci-dessous sont proposées uniquement à titre indicatif et doivent être considérées comme une introduction à l'examen de ce point de l'ordre du jour.

	<u>Date</u>
A. RÉUNIONS STATUTAIRES (C)	
Troisième session du Comité scientifique consultatif	Juin 2000
Deuxième session du Comité de l'aquaculture	ADU
B. RÉUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES (C)	
i) Première réunion du Sous-Comité CGPM/CSC des statistiques et de l'information sur les pêches	Mai 2000 (?)
<i>Cette session examinerait les données et les informations recueillies par COPEMED et adresserait des recommandations pertinentes à la CGPM, au COPEMED et aux membres</i>	
ii) Première session du Sous-Comité CGPM/CSC des sciences économiques et sociales	Avril 2000 (?)

iii) Groupe de travail conjoint ad hoc CGPM/CICTA sur les grands pélagiques en mer Méditerranée ADU

iv) Consultation d'experts sur la mer Noire ADU

C. CONSULTATIONS TECHNIQUES (C)

2. Outre le Comité scientifique consultatif, ses Sous-Comités et le Comité de l'aquaculture, il a été suggéré à la vingt-troisième session de la Commission que des groupes de travail sous-régionaux étaient souhaitables (paragraphe 40 du rapport). On propose de créer des consultations techniques sous-régionales qui soient directement responsables devant la Commission. Ces consultations se réuniraient à certains intervalles selon ce que déciderait la Commission au coup par coup.

3. Les Consultations auraient pour but d'évaluer l'état des pêches sur la base des conclusions des travaux du Comité scientifique consultatif et de ses organes subsidiaires. Ces Consultations serviraient également de tribunes aux représentants des administrations des pêches des pays membres pour exprimer leurs préoccupations. Cette procédure ne devrait en aucun cas nuire à la neutralité scientifique des Sous-Comités et du CSC lui-même.

D. ACTIVITÉS DU RÉSEAU SUR L'AQUACULTURE

4. Ces activités incluraient:

- les réunions annuelles des coordonnateurs nationaux du SIPAM et des activités techniques concernant l'amélioration du fonctionnement du réseau;
- l'achèvement des enquêtes sur la nutrition, la génétique, la gestion de la santé aquatique et la commercialisation des produits de l'aquaculture;
- l'organisation d'un atelier sur le thème "Garantir la qualité d'ensemble de l'aquaculture méditerranéenne", qui devrait se tenir à Barcelone en novembre 1999;
- l'organisation d'un atelier TECAM/SELAM sur la législation et le contrôle sanitaires en aquaculture, qui devrait se tenir au début de l'an 2000 en un lieu à déterminer;
- l'organisation d'un séminaire sur l'aquaculture et l'évaluation de son impact sur l'environnement, prévu pour l'an 2000 en un lieu à déterminer; et
- une réunion supplémentaire qui sera déterminée en fonction des conclusions de la Consultation sur l'application de l'Article 9 du Code de conduite pour une pêche responsable en Méditerranée et

qui pourrait concerner les aspects juridiques du développement de l'aquaculture.

E. MESURES SUGGÉRÉES À LA COMMISSION

5. La Commission est invitée à donner des directives pour le programme de travail proposé et à statuer sur la session qui devrait être organisée durant la prochaine période intersessions, sous réserve, bien entendu, que des fonds soient fournis pour entreprendre ces activités. Un projet de budget est joint en Annexe 1 en vue de son approbation par la Commission.

6. La Commission est également invitée à donner des directives concernant les points qui devraient être examinés par le Comité scientifique consultatif et par ses organes subsidiaires.

Annexe 1

PROJET DE BUDGET ANNUEL POUR 2000 (en dollars E.-U.)

ÉLÉMENTS	Contribution de la FAO	Contribution des membres	Total
A. SECRÉTARIAT			
Secrétaire	136 380		136 380
Economiste (P-4)		122 724	122 724
Spécialiste de l'évaluation des stocks (P-4)		122 724	122 724
Statisticien/spécialiste de la programmation informatique (P-3)		94 968	94 968
Secrétaire/dactylographe (G-4)		63 960	63 960
Commis aux finances (G-5)		56 208	56 208
Commis d'administration (G-5)		56 208	56 208
Matériel informatique, télécopies,			

imprimantes		25 000	25 000
Dépenses de fonctionnement	10 000	20 000	30 000
Frais de voyage	5 000	30 000	35 000
TOTAL PARTIEL	151 380	591 792	743 172
B. APPUI TECHNIQUE AU SECRÉTARIAT			
Contribution des divisions techniques du Département des pêches aux activités de la CGPM	135 000 ¹	40 000 ²	175 000
TOTAL PARTIEL	135 000	40 000	175 000
C. RÉUNIONS			
Vingt-cinquième session de la CGPM		55 000	55 000
Interprétation		29 000	
Documentation		20 000	
Autres		6 000	
Troisième session du Comité scientifique consultatif		55 000	55 000
Interprétation		29 000	
Documentation		20 000	
Autres		6 000	
Comité de l'aquaculture (deuxième session)		55 000	
Interprétation		29 000	
Documentation		20 000	

Autres		6 000	
Première session du Sous-Comité des statistiques et de l'information sur les pêches		30 000	30 000
Interprétation		17 000	
Documentation		10 000	
Autres		3 000	
Première session du Sous-Comité des sciences économiques et sociales		30 000	30 000
Groupe de travail CGPM/CICTA sur les grands pélagiques (évaluation des stocks d'espadons)		57 000	57 000
Interprétation		17 000	
Documentation		10 000	
Autres		6 000	
Consultation technique sur l'état des pêches de la mer Noire (recommandée par le CSC – accueillie par la Turquie)		30 000	30 000
TOTAL PARTIEL		312 000	312 000
D. ACTIVITÉS ANNUELLES DU RÉSEAU (ESTIMATIONS)			
Réunion annuelle des coordonnateurs du SIPAM (35,000)			
Enquêtes sur la nutrition en aquaculture (15,000)			

<p>Atelier sur la qualité (15,000)</p> <p>Atelier TECAM/SELAM sur la législation sanitaire en aquaculture (35,000)</p> <p>Atelier sur l'impact de l'aquaculture sur l'environnement (30,000)</p> <p>Réunion supplémentaire pour donner suite à la Consultation sur l'Article 9 du Code de conduite (10,000)</p>			
TOTAL PARTIEL		140 000	140 000
TOTAL	286 380	1 083 792	1 370 172

1 Ce montant n'est pas disponible au titre du Programme ordinaire.

2
Consultants, contrats d'auteur.